

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature*

**Arrêté du 6 août 2010 portant nomination au comité de suivi de la mise en œuvre
du droit au logement opposable**

NOR : DEVU1020500A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale, notamment son article 13 ;

Vu le décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 modifié relatif à la composition du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2007 portant nomination au comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

Vu l'arrêté du 16 septembre 2008 portant nomination des membres du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable,

Arrête :

Article 1^{er}

Les représentants des organismes mentionnés au *f* de l'article 2 du décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 dont les noms suivent sont nommés membres du comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable pour une durée de cinq ans à compter de la publication du présent arrêté ou de cinq ans à compter de la date de publication de l'arrêté nommant les membres qu'ils remplacent.

En qualité de représentants de la Confédération nationale du logement

Titulaire

M. INCERTI FORMENTINI Serge, président, en remplacement de M. GIACOMO Jean-Pierre.

Suppléant

M. PAVAGEAU Didier, secrétaire confédéral, en remplacement de M. INCERTI FORMENTINI Serge.

En qualité de représentants de l'association Droit au logement

Titulaire

Mme UNGER Micheline.

Suppléante

Mme LE NET Edwige.

En qualité de représentants des Enfants de Don Quichotte

Titulaire

Mme BRICAUD Isabelle.

Suppléante

Mme RAMBERT Annick.

En qualité de représentants d'Emmaüs France

Titulaire

M. CUSSERNE Didier, délégué général de l'association Emmaüs.

Suppléant

M. POUYER Jean-Louis, vice-président d'Emmaüs France.

En qualité de représentants d'ATD Quart-Monde

Titulaire

M. DE SOUSA Miguel, en remplacement de Mme DE LAGUSIE Véronique.

Suppléant

M. BADUEL D'OUSTRAC Guy.

Article 2

Le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 6 août 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le directeur de l'habitat,
de l'urbanisme et des paysages,*
É. CREPON